

Mise en ligne : 7 août 2022.  
Dernière modification : 7 septembre 2023.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE HÔTELIÈRE DE L'OUEST AFRICAIN (C.H.O.A.), Dakar

S.A., 20 mars 1929.

*(Les Cahiers coloniaux, 21 mai 1929)*

Compagnie Hôtelière de l'Ouest Africain. — Siège social : rue du Docteur-Thèze, Dakar. Capital : 1.000.000 de francs, divisé en 1.000 actions de 1.000 fr. chacune. Objet : Exploitation à usage d'hôtels d'immeubles sis à Dakar. Administrateurs : MM. René Gaston-Dreyfus, Joseph Walch, Jacques Orcel <sup>1</sup>, Frédéric Mathivet, Pierre Geisenberger <sup>2</sup>.

---

---

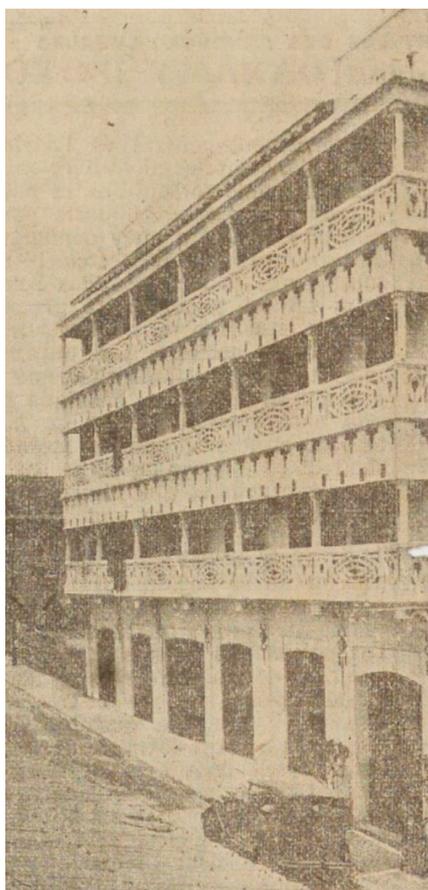
<sup>1</sup> Jacques Orcel (1884-1956) : ingénieur E.C.P., bras droit du banquier René Gaston-Dreyfus, administrateur délégué des Brasseries du Maroc. Voir encadre :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Brasseries\\_du\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Brasseries_du_Maroc.pdf)

<sup>2</sup> Pierre Geisenberger : directeur général des Brasseries de l'Ouest africain\*.

GRÂCE AU CRÉDIT NATIONAL HÔTELIER  
Dakar est devenu habitable .

Pourquoi pas toute l'A.O.F. ?  
(*L'Ouest-Africain français*, 11 octobre 1930)



ATLANTIC HOTEL

Au cours d'une récente séance de son conseil d'administration, le Touring-Club de France a procédé à la réorganisation de son « Comité de tourisme colonial ».

J'y vois maintenant en compagnie d'Outrey<sup>3</sup>, du colonel Bernard<sup>4</sup>, de Robert Chauvelot, du marquis de Segonzac, de Valent et de beaucoup d'autres personnalités du monde colonial.

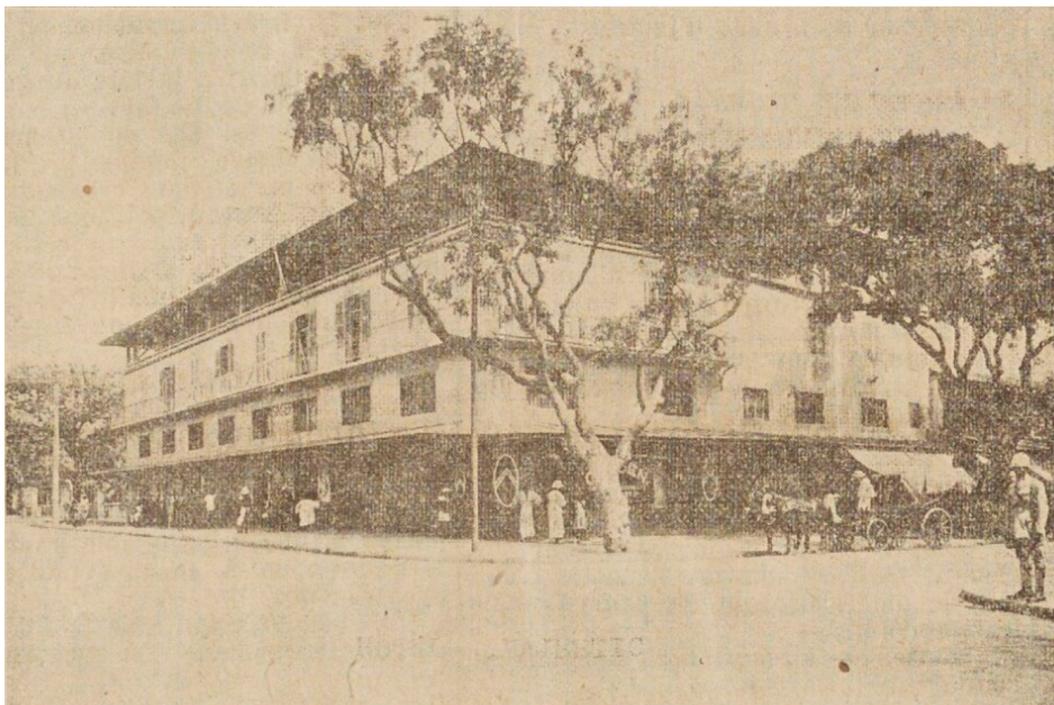
Nous nous sommes réunis deux fois déjà et l'aimable et très actif président Defert nous a tracé un programme de travail extrêmement intéressant.

HÔTEL MAJESTIC

---

<sup>3</sup> Ernest Outrey (1863-1941) : député de la Cochinchine, homme d'affaires : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ernest\\_Outrey-1863-1941.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ernest_Outrey-1863-1941.pdf)

<sup>4</sup> Colonel Fernand Bernard (1866-191) : polytechnicien, Administrateur délégué des Messageries fluviales de Cochinchine : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fernand\\_Bernard-1866-1961.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fernand_Bernard-1866-1961.pdf)



Notre dernière séance nous a permis d'entendre, entre autres communications, celle de M. Walch, le très distingué administrateur du Crédit national hôtelier.

On sait le rôle précieux que joue cet organisme dans le développement sans cesse grandissant de notre industrie hôtelière et touristique.

M. Walch, d'accord avec les Brasseries du Maroc, est allé au Sénégal, en mai 1928, pour confirmer ou infirmer les options prises à Dakar sur les principaux hôtels, ainsi que sur un terrain destiné à la construction d'une brasserie.

Sur place, il a constaté, comme on l'a écrit ici même plusieurs fois, que l'hôtellerie de notre capitale africaine laissait énormément à désirer.

Pas de places pour les gens qui débarquent, des chambres « miteuses » — toujours identiques à celles de l'Europe il y a vingt ans — ; des restaurants tout à fait quelconques, bref de quoi dégoûter Albert Londres de tout voyage nouveau en Afrique Noire.

Telle était la situation à Dakar, il y a deux ans encore.

Au retour à Paris de M. Walch, et sur avis favorable de sa part, la Société des Brasseries du Maroc constitua la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, et la Compagnie hôtelière de l'Ouest-Africain, avec le concours des Brasseries de la Meuse et du groupe de la Compagnie de Bordeaux dont font partie les maisons Gradis, Maurel et Prom, Manuel frères [*sic* : Maurel frères], Devès et Chaumet et Denis frères.

La Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, au capital de dix millions de francs, a édifié, depuis, à proximité du port de Dakar, une importante brasserie qui fonctionnera en novembre prochain et alimentera en bière toutes les colonies environnantes.

La Société Hôtelière de l'Ouest-Africain, au capital de 4.500.000 francs engagés, a acquis à Dakar, le café Protêt, les hôtels Métropole, du Palais et Colbert.

Des transformations importantes et coûteuses, entièrement terminées depuis peu, ont été faites, en particulier à l'hôtel du Palais et Colbert, qui, réunis par un nouveau bâtiment, forment à eux deux, un seul et bel hôtel moderne sur le boulevard Roume, situé dans un des quartiers les plus plaisants de Dakar.

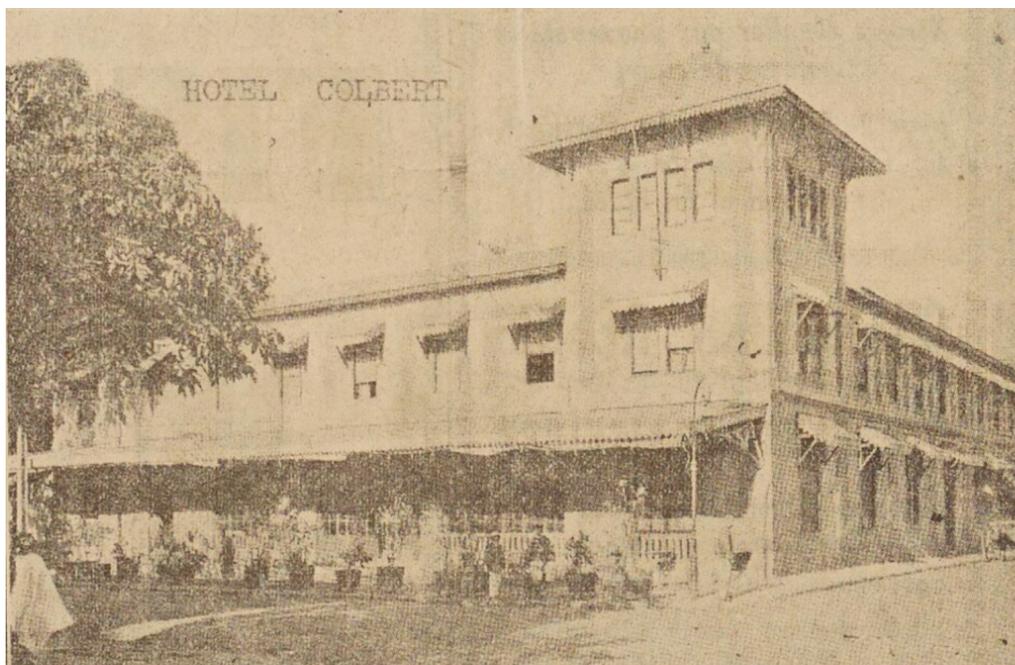
Le nombre de chambres, qui était de 37, a été porté à 47 ; celui des salles de bains de 2 à 18.

Les sanitaires très modernes, nouvellement installés, sont une révélation pour Dakar. L'installation nouvelle des cuisines et des services, confiée à une des premières maisons de Paris, a été proportionnée au restaurant très spacieux qui peut contenir 300 personnes.

Toutes ces transformations ont été exécutées dans l'esprit d'une technique hôtelière moderne avec un confort spécialement adapté à la Colonie et à son climat.

La direction nouvelle qui a pris actuellement la gestion des nouveaux établissements, apportera certainement en A. O. F., et à Dakar en particulier, un esprit nouveau dans la technique hôtelière qui lui faisait défaut jusqu'à ce jour.

Il faut ajouter qu'en dehors de l'initiative personnelle de M. Walch, deux hôtels nouveaux se sont créés depuis peu dans notre grand port africain, ayant à eux deux de 40 à 50 chambres, toutes munies d'eau courante chaude et froide, et de salles de bains en nombre suffisant.



HÔTEL COLBERT

De son côté, le Gouvernement général a fait construire un immeuble spécialement destiné à loger les fonctionnaires.

Il est donc juste de dire qu'à l'heure actuelle, la capacité réceptive, qualitative et quantitative de l'hôtellerie de Dakar est très appropriée à ses besoins et peut recevoir très confortablement les visiteurs de toutes catégories.

M. Walch, au cours de son audition, nous a rappelé que chargé de mission par le Touring-Club de France, à la fin de 1918, auprès de M. le maréchal Lyautey, il avait étudié, d'accord avec lui, le programme touristique du Maroc, programme, dont les conceptions ont été réalisées depuis avec le succès que l'on sait, notamment par feu M. Dal Piaz, le regretté Président de la Compagnie générale transatlantique.

N'oublions pas que ce succès est dû en grande partie aussi aux éléments touristiques et historiques de tout premier ordre qu'offre le Maroc et qui diffèrent si complètement de ceux de l'A.O.F. et de l'A.E.F.

Mais si le caractère touristique de l'A.O.F. ne représente pas les mêmes éléments, la mise en valeur de ses richesses et de ses ressources actuelles, exposées en détail et avec

clarté dans le Guide du Tourisme de l'A.O.F qui a été analysé dans ce journal, permet de fonder les plus grands espoirs sur ces colonies africaines si bien desservies par le port très moderne de Dakar, dont le tonnage de jauge équivaut à celui du port de Bordeaux.

L'hôtellerie en A. O. F. — en dehors de Dakar — où presque tout est à faire, est une question brûlante et des plus importantes pour son avenir.

M. Carde lui-même en convient. Il l'a déclaré à M. Walch en lui affirmant qu'il était décidé à en hâter l'éclosion.

L'exécution d'un tel programme, malgré certaines difficultés apparentes d'exploitation, serait facile si le Gouverneur général décidait d'étudier, d'accord avec des professionnels expérimentés de l'hôtellerie, la création de plusieurs hôtels moyens (extensibles en cas de besoin), situés dans des centres actifs judicieusement choisis sur des emplacements bien orientés et aérés et où la technique hôtelière dans l'architecture serait spécialement adaptée aux colonies du groupe A. O. F. et à leur climat.

Comme a conclu M. Walch, le programme en question, d'une réalisation onéreuse et presque irréalisable pour des initiatives privées, pourrait être assumé par le Gouvernement général de l'A.O.F. comme cela a été fait en Indochine.

M. Carde ne s'y refusera pas puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de créer de la richesse en croissance dont toute l'activité économique de la colonie retirerait les plus grands profits dans l'avenir.

GEORGES BARTHELEMY

---

AEC 1937/309 — Cie hôtelière de l'Ouest Africain (C.H.O.A.),  
DAKAR (Sénégal).

Correspondant en France : Société technique de brasserie, 13, rue Lafayette, Paris (9<sup>e</sup>). — Tél. Trinité 06-33-34-35. — Télég. : Sotecbra-Paris ; Brasso-Dakar. — © : National.

Capital. — Société anon., fondée le 20 mars 1929, 1 million de fr. en 1.000 actions de 1.000 fr. — Parts : 2.000.

Objet. — Exploitation à usage d'hôtel, d'immeubles et toutes industries connexes, spécialement exploitation de restaurants, cafés, etc.

Conseil. — MM. Joseph Walch, présid. ; René Gaston-Dreyfus, J. Lorfèvre, Frédéric Mathivet, Jacques Orcel.

---

#### NÉCROLOGIE (*Le Temps*, 30 avril 1938)

— On nous prie d'annoncer le décès de M. Jean-Joseph Walch, président du comité des experts et administrateur du Crédit national hôtelier ; président de la Société française du pneu Englebert, de la Société hôtelière de l'Ouest africain ; président d'honneur de la Maison d'Alsace.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Il n'a pas été envoyé de faire-part.

De la part de Mme Jean-Joseph Walch, des familles Willmain, De Pauw, Weeb, Mvnn, Sartor, Guibal, Guasco et Maugin.

---

ÉTUDE de M<sup>e</sup> Gaëtan LEGOUY, notaire à Dakar (Sénégal)  
35, rue Thiers

---

CESSION DE FONDS DE COMMERCE  
Première insertion  
(*Paris-Dakar*, 19 juin 1948, p. 3, col. 1)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> LEGOUY, notaire à Dakar, le 4 juin 1948, enregistré audit lieu, le 8 juin de la présente année, folio 75, case 475, par le receveur qui a signé et a perçu les droits, la COMPAGNIE HÔTELIÈRE DE L'OUEST-AFRICAÏN, société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège social est, à Dakar, section de Bel-Air, a cédé et vendu à la société anonyme dénommée « COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE », au capital actuel de huit cents millions de francs., dont le siège social est à Marseille (Bouches-du-Rhône), cours Pierre-Puget, numéro 32, qui a accepté : notamment, un fonds de commerce d'hôtel, café et restaurant, exploité à Dakar, avenue Roume et rues Carnot et Colbert, connu à l'enseigne de « HOTEL DU PALAIS et COLBERT ». immatriculé au nom de la Compagnie hôtelière de l'Ouest Africain » au registre de commerce de Dakar sous le numéro ? du registre analytique et comprenant tous les éléments corporels et incorporels qui en dépendent, c'est-à-dire l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, la licence de débit de boissons, vins et spiritueux dite « licence de grande exploitation », le droit et le bénéfice de toute inscription à tout groupement professionnel existant ou à créer, et les objets mobiliers, meubles meublants ainsi que le matériel commercial servant à son exploitation, le tout plus amplement désigné audit acte.

L'entrée en jouissance et la prise de possession de la société acquéreuse ont été fixées au 16 juin 1948, au matin, et à partir de cette date, la « Compagnie Française de l'Afrique Occidentale » a le droit de prendre titre de « successeur de la Compagnie Hôtelière de l'Ouest Africain ».

En conséquence, avis est donné, en exécution de l'article 3 du décret du 10 mars 1936, portant règlement d'administration publique et déterminant les conditions d'application en Afrique Occidentale Française de la loi du 17 mars 1909, relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce, modifié par le décret du 26 août 1941, que les oppositions au paiement du prix de cette vente, pratiquées par acte extra judiciaire, seront reçues à Dakar dans les locaux où s'exploite le fonds vendu où il a été fait, à cet effet, élection de domicile, jusqu'à l'expiration du délai de deux mois qui suivra la seconde insertion du présent premier avis.

Pour premier avis.  
LEGOUY, notaire.

---

ÉTUDE de M<sup>e</sup> Gaëtan LEGOUY, notaire à Dakar (Sénégal)  
35, rue Thiers

---

CESSION DE FONDS DE COMMERCE  
Première insertion  
(*Paris-Dakar*, 19 juin 1948, p. 3, col. 2)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> LEGOUY, notaire à Dakar, le 31 mai 1948, enregistré audit lieu le 8 juin de la même année, folio 75 case 44, par le receveur qui a signé et a perçu les droits, la société anonyme dénommée COMPAGNIE HÔTELIÈRE DE L'OUEST AFRICAÏN au capital de un million de francs, ayant son siège social à Dakar, section de Bel-Air, a cédé et vendu à monsieur Oscar-Nicolas ELLENA, hôtelier-restaurateur, demeurant à Dakar, avenue Roume, numéro 3, qui a accepté : un fonds de commerce de café-bar et brasserie, qu'elle possède et exploite à Dakar, place Protêt, à l'angle sud-

ouest de la rue de Thiong connu à l'enseigne de « CAFE PROTÊT », et immatriculé au nom de la « Compagnie hôtelière de l'Ouest Africain », sous le numéro 8, au registre de Commerce de Dakar, avec tous les éléments corporels et incorporels qui en dépendent, c'est à dire l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité, la clientèle et l'achalandage qui y-sont attachés, le droit au bail des lieux, la patente et l'autorisation d'exploiter à elle accordées.

L'entrée en jouissance et la prise de possession de l'acquéreur ont été fixées au 1<sup>er</sup> juin 1948. au matin, et à partir de cette date, ledit M. Ellena a le droit de prendre le titre de successeur de la « Compagnie hôtelière de l'Ouest Africain », et aussi, s'il le juge à propos, celui de choisit toute autre enseigne commerciale qu'il lui plaira.

En conséquence, avis est donné qu'en exécution de l'article trois du décret d'administration publique du 10 mars 1936, déterminant les conditions d'application en A.O.F. de la loi du 17 mars 1909, sur la vente et le nantissement des fonds de commerce, modifié par le décret du 26 août 1941, que les oppositions au paiement du prix de cette vente, pratiquées par acte extra judiciaire, seront reçues à Dakar dans le fonds de commerce présentement vendu, où il a été, à cet effet élu élection de domicile, jusqu'à l'expiration du délai de deux mois, qui suivra la seconde insertion du présent premier avis.

Pour premier avis.  
LEGOUY, notaire.

---

AEC 1951/311 — C<sup>ie</sup> hôtelière de l'Ouest Africain (C.H.O.A.),  
DAKAR (Sénégal).

Correspondant en France : Société française pour l'industrie en Afrique [SOFRINA],  
13, rue Lafayette, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 20 mars 1929, 1 million de fr. C.F.A. en 1.000 actions de 1.000 fr. — Parts : 2.000.

Objet. — Exploitation à usage d'hôtel, d'immeubles et toutes industries connexes, spécialement exploitation de restaurants, cafés, opérations immobilières diverses, etc.

Administrateur unique : Brasseries de l'Ouest Africain, Dakar.

BOBO-DIOULASSO

Hôtel du Palais (Sté hôtelière de l'Ouest africain).

---

Suite :

1966 (juin) : absorption par la Société des brasseries de l'Ouest-Africain :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SOBOA.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/SOBOA.pdf)